



# A.S.V.P.N.F

## Extrait du PV de la Réunion de Bureau de l'ASVPNF du 16 septembre 2020

Conformément à l'article 10 des Statuts de l'Association, l'Assemblée générale ordinaire avait été fixée au vendredi 23 octobre 2020. Elle devait se tenir à Quimper (F-29000), à la maison des Associations Waldeck Rousseau.

Devaient y être examinés, le rapport moral, le bilan d'activité ainsi que le bilan financier de l'exercice 2019-2020, tous éléments soumis à l'approbation des adhérents. Quitus devaient y être donnés, en toute hypothèse, aux membres dirigeants.

Cependant, eu égard à la situation sanitaire du pays, non définitivement stabilisée à ce jour et des incertitudes qu'elle entraîne pour la tenue sécurisée de réunions, notamment en lieux confinés, de personnes vulnérables dites « à risques » venant de différentes régions du Finistère et des départements voisins, le Bureau de l'Association dûment consulté :

1. Décide le report à une date ultérieure à fixer en 2021 de la prochaine Assemblée générale de l'ASVPNF.
2. Propose la diffusion pour information à tous les adhérents à jour de leur cotisation d'une note de synthèse portant sur le devenir de notre objet associatif (Annexe I).
3. Approuve à titre provisoire les comptes de l'Association présentés par le Trésorier (Annexe II) et lui en donne quitus.
4. Soumet à la réflexion des adhérents un document relatif à la « fréquentation » du site internet [www.asvpnf.com](http://www.asvpnf.com) (Annexe III)
5. Déclare que les approbations et quitus mentionnés seront soumis à l'examen de la prochaine AGO pour devenir définitifs.
6. Reconduit le montant de l'adhésion à l'ASVPNF à une somme de 12 €.
7. Charge le président de l'ASVPNF de transmettre au Greffe des Associations de la Préfecture du Finistère le présent extrait du procès-verbal de la réunion de Bureau.

Fait à Plouhinec (F- 29780) le 16 septembre 2020

ASVPNF  
20 rue de l'Océan  
29780 PLOUHINEC

## **ANNEXE I**

### **Projets de cession du domaine de l'ancienne Ecole normale d'instituteurs de Quimper par le Conseil départemental du Finistère :**

#### ***Une mise au point par l'ASVPNF***

(Actualisée le 9 septembre 2020)

*Association créée il y a quatre ans pour la préservation, la valorisation et la transmission du patrimoine normalien du Finistère, l'ASVPNF a découvert à ses dépens, l'absence de toute forme de communication sur le projet de mise en vente du domaine de l'ancienne école normale de Quimper par le Conseil départemental. Elle a aussi dû prendre acte, malgré des demandes réitérées aux différents niveaux de cette institution, de son refus obstiné à accepter de prendre en compte dans ses choix politiques et patrimoniaux les risques de dispersion du patrimoine éducatif et culturel concerné et à envisager la nature et le niveau des moyens à mettre en œuvre pour y pallier.*

*Pour tenter de préciser la situation et au moment où les actes de cession sont imminents, il paraît opportun de faire valoir quelques observations ressortant des démarches incessantes menées par les dirigeants de l'Association durant ces 4 dernières années. Ces démarches se proposaient de faire connaître notre projet associatif porté par une démarche citoyenne de progrès et par la volonté de faire prévaloir le bien public. Il était entendu que les accomplissements espérés ne manqueraient pas de susciter l'intérêt de la Ville de Quimper via l'élargissement de son offre culturelle à l'histoire en marche de la Cité, depuis l'avènement de la 3<sup>è</sup> République.*

**On notera ainsi que :**

- 1. Les relations centenaires très particulières et fructueuses (initiées en 1880 par l'action politique républicaine de son maire, *Joseph ASTOR* ) entre la Ville de Quimper, les écoles normales et la formation des maîtres de l'école publique laïque méritent d'être étudiées dans le détail pour leur valeur exemplaire à transmettre aux générations futures. Peut-on sans regret imaginer qu'elles s'achèveraient en l'an 2020 par**

un constat d'échec tant sur le plan mémoriel que sur le plan patrimonial ?

2. Les perspectives dégagées à grande peine par l'Association créée pour la sauvegarde de l'essentiel d'un patrimoine éducatif, au rôle fondateur sans conteste, restent lacunaires et dépourvues des supports et dispositions juridiques nécessaires. Peut-on se donner les moyens pour initier une politique publique co-construite, seule capable de faire sortir toutes les parties concernées de l'impasse créée ?

3. Les deux déclinaisons de notre **objet associatif** à savoir :

- d'une part la conversion de la Cour d'Honneur de notre Ecole où se trouve implanté le Monument des Instituteurs du Finistère Morts pour la France en un **lieu de mémoire dédié ouvert sur la voie publique**, rétrocédé à la ville de Quimper par le Conseil départemental,

-d'autre part la création d'un **Conservatoire du patrimoine normalien** du Finistère sur le lieu emblématique où fut édiée l'Ecole normale d'Instituteurs de Quimper, ne sont actées ni dans leur principe ni dans leurs modalités d'exécution par aucune des collectivités locales concernées alors que le calendrier de libération des lieux par leur exploitant (l'INSPE Bretagne) a été arrêté. *Au demeurant, Il est actuellement en cours d'exécution.* Ceci n'est porteur pour personne et notamment pour ceux qui ont des racines bien ancrées dans cette Ecole et ceux disparus dont ils portent la mémoire.

4. Le projet-clé de notre Association i.e. la **création d'un Conservatoire** dévolu à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine au profit du public semble avoir été exclu de la réflexion puisque la vente de l'immeuble « ciblé » à cette fin, la *Maison de maître du domaine*, se trouve associée au projet de cession du bâtiment principal de l'école.

*« Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Normalien  
du Finistère »*

Ceci conduit l'Association à lui substituer l'avant-projet de création d'une **Maison des normaliens**, au format relativement plus modeste à différents égards. Cette maison pourrait trouver place dans les petits immeubles jouxtant, à l'Ouest, le lieu mémoriel déjà mentionné. Il semblerait en effet que les biens en question feront l'objet d'une rétrocession à la Ville de Quimper par le Conseil départemental. L'Association est alors fondée à émettre le vœu que la Ville de Quimper, informée du sens et de la nature de sa demande à cet égard, saisisse cette opportunité pour répondre positivement à son attente.

Il est suggéré que les études préalables\* à une telle opération puissent être menées en collaboration avec l'Association en se plaçant dans la perspective où la structure à caractère muséal qui en résulterait chercherait à bénéficier du label du **Musée National de l'Education**. Aucune unité de ce type, spécifique des écoles normales primaires, n'existe au niveau national. Ce serait donc une « première » quimpéroise.

*\* Dites de « faisabilité » et soutenues par le Conseil régional de Bretagne, elles devraient susciter l'intervention d'un bureau d'études en ingénierie culturelle.*

Plouhinec (F-29780) le 9 septembre 2020



ASVPNF  
20 rue de l'Océan  
29780 PLOUHINEC

Le président de l'ASVPNF : *F. Larher.*

## ANNEXE II

### Comptes de l'Association (16 09 2020)

<b>Situation financière Année 2019</b>			
	Début d'exercice	Compte-chèques	205,40 €
		Livret A	1 217,51 €
<b>Disponible en début d'exercice</b>			<b>1 422,91 €</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>			
	Compte-chèques	Cotisation et soutien	503,00 €
		Subvention Région Bretagne	750,00 €
			<b>1 253,00 €</b>
	Livret A	Intérêts	9,12 €
			<b>9,12 €</b>
<b>Charges de l'exercice</b>			
		Tenue de compte	- 31,20 €
		Assurance MAIF	- 111,67 €
		Fleurs Monument aux Morts	- 100,00 €
		Cotisation Espace associatif	- 47,00 €
			<b>- 289,87 €</b>
		<b>Compte-chèques</b>	<b>1 168,53 €</b>
		<b>Livret A</b>	<b>1 226,63 €</b>
<b>Disponible en fin d'exercice</b>		<b>Disponible au 31/12/2019</b>	<b>2 395,16 €</b>
<b>Budget prévisionnel pour l'exercice 2020</b>			
<b>Compte-chèques</b>			1 168,53 €
<b>Livret A</b>			1 226,63 €
<b>Recettes</b>		Adhésions et dons	353,00 €
			<b>353,00 €</b>
<b>Charges</b>		Tenue de compte	- 31,20 €
		Assurance MAIF	- 113,00 €
		Fleurs Monument aux Morts	- 100,00 €
		Cotisation Espace associatif	- 47,00 €
		Frais divers	- 100,00 €
			<b>- 391,20 €</b>
<b>Résultats</b>			
	Livret A		<b>1 226,63 €</b>
	Compte-chèques		<b>1 130,33 €</b>
	<b>Disponible</b>		<b>2 356,96 €</b>

## Annexe III.

### Éléments statistiques relatifs à la fréquentation du site

[www.asvpnf.com](http://www.asvpnf.com)

(du 11 septembre 2019 au 10 septembre 2020)

Accueil	1417	Lettre aux instituteurs	101
Promotions ENG	661	Cab. Cur. Normaliennes	90
Recherche sur le site	630	Inventorier	70
Jean Nédélec	486	Fêtes normaliennes	68
Page d'accueil/Archives	266	Coupures de presse	65
Actualités	238	La bonne école	64
Promotions ENF	220	ENG	61
Vie quotidienne	145	Formes matérielles	50
Musique et sports	103	Autres occurrences	2554
	A propos		60
	Contact		51

*Les valeurs chiffrées sont les effectifs des visites effectuées à  
chacune des rubriques mentionnées.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX